

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 139 (2013)
Heft: 19: RC 702 : La Chaudanne

Vereinsnachrichten: Pages SIA

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PAGES sia

Pages d'information de la sia - Société suisse des ingénieurs et des architectes

RÉUNION DE LA COMMISSION CENTRALE DES NORMES 3/2013

Lors de la réunion du 3 septembre 2013, la Commission centrale des normes (ZN) a prolongé de trois ans la validité de cinq cahiers techniques, entériné la publication de trois normes, lancé deux projets et a pris connaissance et approuvé une proposition. Il est possible d'adresser un recours contre ces validations au comité d'ici au 15 octobre 2013.

La validité des cinq cahiers techniques SIA 2007:2001 *La qualité dans la construction*, SIA 2023:2008 *Ventilation des habitations*, SIA 2018:2004 *Vérification de la sécurité parasismique des bâtiments existants*, SIA 2028:2010 *Données climatiques pour la physique du bâtiment, l'énergie et les installations du bâtiment* et SIA 2030:2009 *Béton de recyclage* a été prorogée jusqu'à fin 2016. Ces trois derniers cahiers sont en effet actuellement en cours de remaniement et seront remplacés avant le délai prévu, en fonction de l'avancée des travaux.

La révision de la norme SIA 256 *Plafonds suspendus* et de la norme associée SIA 118/256 *Conditions générales relatives aux plafonds suspendus* ainsi que la norme 270 *Étanchéité et évacuation des eaux* a été validée pour publication. Le délai de recours contre cette décision expire le 15 octobre 2013. En revanche, le nouveau projet de norme SIA 111/1 *Nachhaltige Raumentwicklung (Développement durable du territoire)* n'a pas été entériné. Par analogie à la norme SIA 112/1 *Construction durable – Bâtiment* très appréciée, ce projet traite en détail des aspects de développement durable, en complément de la norme SIA 111 *Modèle de prestations planification et conseil*. La ZN ne souhaite toutefois pas publier le recueil d'exemples complet, que ce soit comme norme ou comme annexe informative. C'est pourquoi elle propose de faire paraître le volet normatif du projet exposé sous forme de cahier technique et les exemples détaillés à part, sous forme de documentation. Une décision concernant la numérotation défi-

nitive et son élaboration sera prise lors de la prochaine réunion le 19 novembre 2013, en même temps qu'aura lieu l'approbation définitive de sa publication. Il est prévu une procédure similaire pour les normes SIA 112/1 (en révision) et SIA 112/2 *Construction durable – Infrastructures* (en cours d'élaboration).

La révision de la norme SIA 493 *Déclaration des caractéristiques écologiques des matériaux de construction* a été lancée. Datant de 1997, cette recommandation est un instrument bien rodé, largement diffusé au sein de la branche suisse du bâtiment. Il sert à décrire les caractéristiques écologiques des matériaux de construction. La révision doit permettre de mettre à jour les groupes de matériaux et leurs caractéristiques et d'intégrer en tant que nouveaux indices les émissions de gaz à effet de serre et les unités de charge écologique UCE (suivant la méthode OFEV de saturation écologique, UCE). Il est également prévu d'adapter la documentation associée SIA D093 à l'édition révisée, en apportant des informations sur l'importance des caractéristiques et des données sur l'interprétation de la norme SIA 493. La recherche d'un tiers financement pour l'élaboration de cette documentation n'a cependant pas encore abouti.

La proposition de révision du cahier technique SIA 2040 *Objectifs de performance énergétique*, paru en juin 2011 seulement, a été acceptée. Ce cahier et les outils associés ont été accueillis positivement par le marché. On souhaite aujourd'hui l'élargir en ajoutant des classes de bâtiments et des caractéristiques supplémentaires. Des prescriptions plus précises seront élaborées dans le cadre de la demande de projet. Dans la perspective de cette réorganisation, il a été décidé de dissoudre, à la fin de l'année, la commission sectorielle pour les normes des infrastructures et de l'environnement (KIU) en vigueur et d'encadrer les normes, qu'elle suit de près, par des commissions soit existantes, soit à créer. Il existe déjà un cahier des charges pour l'une de ces nouvelles commissions, à savoir la commission des normes informatiques (KIN). Un appel à participation paraîtra dans l'un des prochains numéros de *TRACÉS*.

Markus Gehri, responsable Normes,
markus.gehri@sia.ch

« ON ENCOURAGE UNE MENTALITÉ DE JARDIN À LA FRANÇAISE »



Valentin Bearth (Photo Michael Mathis)

Le 3 décembre 2013 sera décernée aux lauréats de « Umsicht – Regards – Sguardi 2013 » la distinction pour des réalisations durables et porteuses d'avenir de la SIA pour un aménagement des espaces de vie tourné vers le futur. Préalablement à cette cérémonie, Valentin Bearth, membre du jury, se montre très confiant en ce qui concerne la qualité de la culture suisse de l'environnement bâti, dont le standard élevé a pourtant, d'après lui, un revers de médaille.

Sonja Lüthi: Pour évaluer les 79 candidats au prix « Umsicht – Regards – Sguardi 2013 », un prestigieux jury international de 15 personnes a discuté des projets pendant deux jours. Au cours d'une troisième journée intercalée, certains membres du jury se sont rendus sur les sites pour évaluer les projets. Monsieur Bearth, est-ce que ces efforts ont été récompensés ?

Valentin Bearth: Une session de jury est semblable à un processus de conception. On commence avec une idée que l'on développe en commun, jusqu'à ce que, lorsque tout se passe bien, les différents paramètres se concrétisent dans une solution parfaite. Ce processus demande des discussions intenses et surtout beaucoup de temps. En ce qui concerne le jury Regards 2013, la richesse des projets a demandé deux ou trois séances pour pouvoir extraire une sélection intéressante. En conséquence, les efforts ont sûrement porté leurs fruits.

Lorsque vous considérez les deux éditions de Regards 2013 et 2011 dans leur ensemble, quelles étaient les différences ?

D'après moi, la qualité des travaux a globa-

lement progressé. Alors qu'en 2011 certains thèmes faisaient polémique dès le début de la discussion – je pense en particulier aux aspects énergétiques – ils sont devenus aujourd'hui une évidence. Il y a trois ans, les thèmes Minergie étaient encore très présents, aujourd'hui les questions énergétiques sont prises en compte tout au début du processus. On ne se concentre donc plus sur des thèmes spécifiques comme le solaire photovoltaïque ou thermique, mais sur une vision d'ensemble. La vitesse et l'ampleur de cette évolution m'ont étonné.

Si la qualité a progressé, et si le nombre de projets présentés a augmenté de 50% par rapport à l'édition précédente, pourquoi n'avoir accordé que cinq distinctions au lieu des huit possibles ?

Quinze projets ont été présélectionnés et également visités. Le fait que seulement six ouvrages aient été choisis – en comptant celui à qui a été attribué une reconnaissance – ne dépend pas de la qualité de ces projets, qui était la plupart du temps très élevée. En réalité, le jury n'a pas voulu de redondances. Chaque projet en soi devait être porteur d'un message.

Sans vouloir trop dévoiler, essayons d'être plus concrets. Parmi les projets soumis, on compte de nombreuses rénovations. Le projet qui a été distingué à la fin représente un cas particulier pour la Suisse. Pouvez-vous justifier cette décision, dans le contexte d'un intitulé d'appel d'offres parlant de réponses à des « questions d'intérêt général » ?

Encore une fois, cela dépend du message que l'on veut exprimer : d'une part, ce bâtiment est représentatif des ouvrages d'une époque, pour lesquels nous avons aujourd'hui un grand besoin de stratégies de rénovation. Simultanément, leur qualité, contrairement aux bâtiments du 19^e siècle, n'est reconnue que par quelques personnes dans le grand public. D'autre part, le projet est d'une ampleur qui va bien au-delà de ce qui est courant en Suisse. Mais les pays voisins sont très riches en bâtiments de ce type. Cette distinction est donc également un signe en direction de l'Europe. Une des intentions du prix est également de porter la création suisse vers l'extérieur, ce qui peut tout à fait avoir une note didactique. Et pour finir : le postulat d'un développement des localités vers l'intérieur a déclenché, en Suisse également, une renaissance des grands bâtiments.

Deux des projets primés peuvent être décrits au sens large comme « projets touristiques ». Le suivi de la première édition de Regards 2007 a montré que le succès de tels projets peut engendrer un risque d'affluence faisant exploser le dimensionnement initial. Dans quelle mesure le jury a-t-il pris en compte ce point dans ses évaluations ?

L'objectif de l'aménagement de notre environnement consiste à créer des identités, et lorsqu'elles sont bonnes, cela attire du monde.

Je n'y vois rien de mauvais à priori. Mais il s'agit d'une arme à double tranchants. Prenons l'exemple du refuge du Mont Rose. Le projet a été dimensionné pour 6000 visiteurs par an, aujourd'hui ils sont 12 000. Ce nombre ne peut être maîtrisé lors du dimensionnement du projet, mais doit être piloté en exploitation. Dans le cas du Mont Rose, l'exploitant a décidé très clairement de profiter du succès du projet, et ce positionnement a conduit à un impact contre-productif pour le site.

On constate par contre que ces deux distinctions ont un impact très doux, adapté aux spécificités du site. Leur qualité ne doit pas être remise en question, mais en regard des grands défis auxquels nous sommes confrontés – dangers naturels, transformation du parc immobilier suisse – la distinction de ces deux projets plutôt poétiques est un peu étonnante. Pourriez-vous expliquer la décision du jury ?

Je ne peux pas parler au nom du jury dans son ensemble, mais pour moi, ces projets abordent de nombreux défis actuels qui ne sont pas tellement nouveaux en Suisse. Je pense en particulier à la gestion des dangers naturels, dont la présence est fortement ancrée dans la conscience suisse, ou bien encore la protection de notre patrimoine immobilier.

Les deux projets abordent également l'identité, ce qui d'ailleurs était un des paramètres d'évaluation : avec des moyens minimalistes, mais adaptés, on a créé dans le premier cas un lieu qui n'existait pas auparavant sous cette forme, et ouvert dans l'autre cas un espace auquel on ne pouvait que difficilement accéder. Cela permet d'aiguiser les sens sur ce que nous apporte notre environnement immédiat. Et pour finir, les deux projets abordent également de manière très directe l'aménagement de notre environnement dans l'espace culturel. Pour ceci, chaque intervention doit s'effectuer – pour reprendre Luigi Snozzi – « avec discernement ». C'est peut-être à cause de cette rationalité, que je qualifierais aussi de typique pour la culture de la construction suisse, que ces deux projets n'apparaissent pas si spectaculaires, et sont donc plutôt symboliques, ce qui d'après moi n'altère pas leur pouvoir d'expression.

En un mot : que retenez-vous de l'édition actuelle ?
Sachant que les projets soumis ne représentent que 10, au maximum 20% de la production suisse, je suis très impressionné par la réflexion intense, soigneuse, engagée, différenciée, variée et créative qui existe en Suisse sur la question de l'aménagement de notre espace vital.

Y a-t-il aussi quelque chose qui vous a manqué ?
Des projets plus rêches, atypiques, peut-être même irritants dans leurs contradictions. Des projets donc qui me figeraient, m'obligeraient à réfléchir pour finir par me toucher.

La Congiunta de Peter Märkli est pour moi un exemple de projet de ce type, qui vous pousse plus loin qu'une seule réflexion sur l'espace et le bâtiment, mais atteint presque une sphère philosophique. Dans certains détails, je pourrais vous le montrer sur les projets soumis. Pour l'aspect global, il n'y a que rarement des projets qui peuvent déclencher un tel effet, et les rares qui le font – également en Suisse – n'ont pas fait acte de candidature.

C'est peut-être le revers de la médaille de notre culture d'un bâti de haute qualité. Nous vivons dans une société très lisse, rassasiée. On encourage ainsi une certaine mentalité de jardin à la française, qui impose : tu peux pousser jusqu'ici, mais tu ne dois pas devenir plus grand, car sinon tu seras taillé. Sonja Lüthi, rédactrice SIA

Invitation à la cérémonie de remise des distinctions « Umsicht – Regards – Sguardi 2013 »

Le soir du 3 décembre 2013, la SIA attribue pour la troisième fois sa distinction « Umsicht – Regards – Sguardi » à l'Auditorium Maximum de l'EPF Zurich, consacrée à l'avenir de notre cadre de vie. Cette année, 79 travaux ont été soumis, et parmi ceux-ci, un jury interdisciplinaire et international composé de 15 personnes a attribué cinq distinctions et une reconnaissance. Les ouvrages primés seront dévoilés à l'occasion de cette remise des prix, et les cinq équipes de projets seront honorées par le « Sésame SIA » après une courte félicitation d'un membre du jury. L'allocution de la cérémonie sera prononcée par Norbert Röttgen, membre du Bundestag allemand et ancien ministre fédéral de l'environnement, de la protection de la nature et de la sûreté nucléaire.

Après la remise des prix, l'exposition itinérante « Umsicht – Regards – Sguardi 2013 » sera inaugurée dans la halle principale de l'EPF Zurich. Les membres de la SIA, ainsi que d'autres groupes intéressés, sont cordialement invités à cette inauguration, mais l'inscription est obligatoire. Vous trouverez comment vous inscrire, d'autres informations actualisées sur la distinction et les étapes de l'exposition itinérante sur :

www.sia.ch/regards

« Umsicht – Regards – Sguardi 2013 » est organisée grâce au généreux soutien des firmes Somfy SA et Velux Suisse SA.



Connaître la problématique amiante pour mieux gérer son chantier

6 novembre 2013, 13h00 – 17h30, Bienne
Code AP02-13, inscription : www.sia.ch/form

MINERGIE-ECO® 2011

6 novembre 2013, 8h30 – 17h30, Genève
(Yverdon : 13 novembre 2013)
Code Minergie, inscription : www.minergie.ch

Gestion des ressources humaines & conduite

12 et 21 novembre 2013, 9h00 – 17h30, Lausanne
Code MF04-13, inscription : www.sia.ch/form

La norme SIA 118 dans la pratique

14 et 15 novembre 2013, 9h00 – 17h30, Lausanne
Code AB67-13, inscription : www.sia.ch/form